

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit :**  
**Type de nettoyeur/dégraissant HP™**

**Numéro d'identification des produits :** HP-XXX (où XXX est le code d'emballage.)

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées du mélange et utilisations déconseillées

**Identifiés :** Nettoyage électrique

**Liste des avis contre:** Sans objet.

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur/Fabricant :**

**American Polywater Corporation**

11222 - 60th Street North  
Stillwater, MN 55082 États-Unis  
Tél. : 1-651-430-2270  
Courriel : sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC : 1-800-535-5053 (États-Unis) 1-352-323-3500 (INT'L)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS/2015-17; SIMDUT 2015).**

Asp Tox 1            H304  
Skin Sens 1        H317  
Flam Liq 4           H227

### 2.2 Éléments de l'étiquette

**Contient:** Distillates de pétrole, lumière hydrotraitée; d-limonène



**Pictogrammes :**

**Mention**

**d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :**

H227            Liquide combustible  
H304            Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H317            Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Conseils de prudence :**

P210            Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer.  
P261            Évitez de respirer les vapeurs.  
P280            Portez des gants de protection.

P301 + P310	SI VOUS AVEZ TORT : Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P331	Ne provoquez PAS de vomissements.
P302 + P352	SI SUR LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Consultez un médecin.
P363	Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P370 + P378	En cas d'incendie, utilisez des milieux autres que l'eau pour l'extinction.
P403 + P235	Entreposer dans un endroit sûr et bien ventilé. Restez au frais.
P501	Éliminez le contenu/contenant conformément aux réglementations locales et nationales.

**2.3 Autres dangers :** Aucune information disponible.

### 3. Composition / Information sur les composants

<u>Composant</u>	<u>CAS #</u>	<u>CE #</u>	<u>% poids</u>
Distillats de pétrole légers hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	90 - 100
d-Limonene	5989-27-5	227-813-5	< 10

### 4. Mesures de premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

- Contact oculaire :** Si une irritation oculaire due à l'exposition aux vapeurs se développe, passez à l'air frais. Rincer les yeux à l'eau claire. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Pour un contact visuel direct, rincer avec une grande quantité d'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin.
- Contact avec la peau :** Enlevez les vêtements contaminés; Rincer abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation (respiration) :** Si une irritation du nez ou de la gorge se développe, passez à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Si la respiration est difficile, fournissez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, donnez une respiration artificielle. Consultez immédiatement un médecin.
- Ingestion (déglutition) :** Ne provoquez pas de vomissements et ne donnez rien par la bouche. Si la victime est somnolente ou inconsciente, placez-la sur le côté gauche, la tête baissée. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Consultez un médecin.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Reportez-vous à la section 11 pour de plus amples renseignements.

#### 4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire.

Risque d'aspiration. En cas d'ingestion, le matériau peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumopathie chimique.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Agents extincteurs :

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau, sec ouf.

#### 5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

##### Décomposition et sous-produits dangereux :

La combustion génère du CO, du CO<sub>2</sub> et de la fumée. La fumée peut être âcre et les émanations irritantes.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Portez des vêtements de protection complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive ou à pression requise. Le récipient scellé peut augmenter la pression lorsqu'il est exposé à une chaleur élevée. Utilisez un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles pour nettoyer le déversement. En cas de déversement dans un espace clos, prévoir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs. Pour les intervenants d'urgence : utiliser une protection respiratoire : demi-masque ou respirateur complet avec filtre(s) pour les vapeurs organiques en cas de déversement dans un espace clos. Des gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques sont recommandés. Les lunettes chimiques sont recommandées si des éclaboussures ou un contact avec les yeux sont possibles. Pour les déversements dans les centres commerciaux: les vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement adéquats.

### 6.2 Précautions environnementales :

Éviter les rejets dans l'environnement. Endiguer le déversement pour empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

### 6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage :

Absorber le déversement avec du sable ou des absorbants. Ramassez autant de matières déversées que possible à l'aide d'outils anti-étincelles et transférez-les dans un contenant. Scellez le contenant. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant ne modifie pas le risque de toxicité ou d'inflammabilité.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

## 7. Manutention et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Évitez de respirer des vapeurs ou des sprays. Ne vous mettez pas dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Vêtements contaminés avant réutilisation. Pour usage industriel ou professionnel uniquement. Wash Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple, chlore, acide chromique, etc.)

### 7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé. Restez au frais. Conserver à l'écart des acides et des agents oxydants.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition et recommandations :

#### Distillats de pétrole légers hydrotraités (64742-47-8)

Pays/Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme –
	TWA 8 h	15 min
Fabricant, RCP* TWA	1200 mg/m <sup>3</sup>	--
ÉTATS-UNIS, ACGIH TWA	Non établi	Non établi
ÉTATS-UNIS, OSHA PEL	2000 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm (sous forme de distillats de pétrole (naphta))	--
Colombie-Britannique	200 mg/m <sup>3</sup>	--
Alberta, Québec, Yukon, Saskatchewan, Ontario*	Non établi	--

#### D-Limonene (5989-27-5)

Pays/Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme –
	TWA 8 h	15 min
	--	--

USA ACGIH TWA	Non établi	Non établi
ÉTATS-UNIS OSHA PEL	Non établi	Non établi
Alberta, Québec, Yukon, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario*	Non établi	Non établi

\* Procédure de calcul réciproque pour les hydrocarbures totaux

\*\* Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont tous basés sur les TLV actuelles de l'ACGIH. Le Nouveau-Brunswick est basé sur une ancienne version de l'ACGIH. Le Nunavet les Territoires du Nord-Ouest s'appuient fortement sur les TLV actuels de l'ACGIH.

## 8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire :

Une ventilation normale est adéquate. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, une protection respiratoire est recommandée. Utilisez un respirateur ou un masque à gaz avec des cartouches pour vapeurs organiques (approuvé NIOSH ou CE) avec préfiltre à particules, P100 ou AP2.

### Gants de protection :

Pour les contacts cutanés répétés ou prolongés, l'utilisation de gants imperméables est recommandée pour éviter le dessèchement et une éventuelle irritation. Si le contact avec les avant-bras est probable, portez des gants de style gantelet.

Matériel suggéré : Caoutchouc nitrile

Épaisseur suggérée : Pour le contact à court terme (<15 minutes), les éclaboussures utilisent 0,2 mm. Pour une utilisation avec contact complet 0,4 mm

Nitrile, épaisseur minimale de 0,38 mm ou matériau barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation en contact continu, perméation de perméation minimum 480 minutes conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

### Protection des yeux :

Lunettes de sécurité recommandées.

### Autres programmes protectifs:

Il est suggéré qu'une source d'eau propre soit disponible dans l'aire de travail pour le rinçage des yeux et de la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés au besoin.



## 9. Physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence :</b>	Liquide clair et incolore avec un parfum d'agrumes très léger.
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Indisponible
<b>pH :</b>	Ne s'applique pas
<b>Point de congélation :</b>	<-58 °F (<-50 °C)
<b>Point d'ébullition :</b>	365 °F (185 °C) Initial
<b>Flash point:</b>	> 140 °F (>60,5 °C), en tasse fermée (PMCC)
<b>Taux d'évaporation :</b>	<0,1 (acétate de n-butyle = 1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Ne s'applique pas aux liquides
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	LIE = 0,7 % GUE = 6,1 %-7,0 %
<b>La pression de vapeur:</b>	<1 mm Hg < 134 Pa @ 20°C
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	> 1,0
<b>Poids spécifique (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	0.79
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Nul

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Indisponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Viscosité :</b>	1,3 cSt (1,3 mm <sup>2</sup> /sec) à 20 °C - 2,5 cSt (2,5 mm <sup>2</sup> /sec) à 20 °C [ASTM D7042]

## 9.2 Autres renseignements

<b>Volatiles (% pondéral) :</b>	100%
<b>Contenu en COV :</b>	790 g/l

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Voir les autres rubriques de la section 10.

### 10.2 Stabilité chimique:

Étable

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune n'est connue.

### 10.4 Conditions à éviter :

Évitez la chaleur, les flammes et les étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles :

Agents oxydants puissants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë

##### Contact oculaire :

Le contact visuel direct peut provoquer une irritation oculaire. Cette irritation est minime et devrait être passagère.

##### Contact avec la peau :

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut éliminer les huiles, provoquant des rougeurs, un dessèchement et des gerçures. Les personnes atteintes de troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles à l'irritation cutanée causée par ce matériau.

##### Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Il peut provoquer une réaction allergique cutanée.

##### Inhalation (respiration) :

Les vapeurs concentrées de solvants pétroliers peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée à des concentrations de vapeur excessivement élevées peut entraîner une dépression du système nerveux central (p. ex. somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue). Les personnes dont la fonction pulmonaire est altérée peuvent éprouver des difficultés respiratoires supplémentaires en raison des propriétés irritantes de ce matériau.

##### Ingestion :

L'ingestion de grandes quantités peut causer une irritation du tube digestif, une dépression du système nerveux (par ex. somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue).

##### Toxicité pour les animaux :

Distillats de pétrole légers  
hydrotraités: DL<sub>50</sub> (rat oral) >5000 mg/kg

	DL <sub>50</sub> (lapin dermique) >2000 mg/kg
	CL <sub>50</sub> (rat inh) >4,3 mg/L, 4 heures
d-Limonene:	DL <sub>50</sub> (rat oral) >5000 mg/kg
	DL <sub>50</sub> (lapin dermique) 5000 mg/kg
	DR <sub>50</sub> 1000 ppm

**Risque d'aspiration**

Peut être fatal s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du matériau.

**Exposition chronique :****Toxicité pour la****reproduction :**

Indisponible

**Mutagénicité :**

Indisponible

**Tératogénicité :**

Indisponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Aucune donnée de point final.

**Produits****toxicologiquement****synergiques :**

Indisponible

**Statut cancérigène :**

Cette substance n'a pas été identifiée comme cancérigène ou cancérigène probable par le NTP, le CIRC ou l'OSHA, ni aucun de ses composants.

**12. Informations écologiques****12.1 Toxicité:****Écotoxicité :**

Aucune information disponible.

**Toxicité aquatique :**

Aucune donnée disponible. Peut être toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité :**

On s'attend à ce qu'il soit biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

Aucune information disponible

**12.4 Mobilité dans le sol :**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :**

Ce produit n'est pas, ni ne contient une substance qui est un PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets indésirables :**

Aucune n'est connue.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Éliminez le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

**14. Informations sur le transport****Numéro ONU:**

Non répertorié

**UN Shipping name:**

Sans objet

**Classe(s) de danger pour le transport:**

Sans objet

**Emballage group:**

Sans objet

**Dangers environnementaux**

:

Aucun connu

**Précautions particulières :**

Aucun connu

**TMD :**

Non réglementé

**OACI/IATA-DGR :**

Non réglementé

**IMDG:**

Non réglementé

**ADR/RID:**

Non réglementé

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

#### États-Unis Fédéral et État

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

<b>Catégories de danger pour la déclaration en vertu de l'article 311/312 de la LEP</b>	<u>Aigu</u> Oui	<u>Chronique</u> Non	<u>Feu</u> Oui	<u>Pression</u> Non	<u>Réactif</u> Non
---	--------------------	-------------------------	-------------------	------------------------	-----------------------

<b>Composants</b>	<b>CERCLA/SARA Sec 302</b>	<b>Article 313 de la LEP</b>
	<b><u>RQ sur les substances dangereuses</u></b>	<b><u>Rejets toxiques</u></b>
	<b><u>TPQ ESS</u></b>	

Les composants ne sont pas affectés par ces règlements Superfund.

<b>Classements NFPA :</b>	Santé:	1
	Feu:	2
	Réactivité:	0

Les cotes de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou d'urgence similaire. Les cotes de danger sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

#### Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au benzène, à l'éthylbenzène, au cumène et au naphthalène qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer, et au toluène et au benzène qui sont connus de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales et / ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, consultez [www.p65warnings.ca.gov](http://www.p65warnings.ca.gov).

#### Union européenne

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate REACH  $\geq 0,1$  % de SCL. Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS, directive 92/32/CEE. Ne contient aucune substance REACH soumise à l'annexe XVII.

#### Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC.

#### Australie

Tous les composants sont répertoriés dans l'AICS.  
Dangereux selon les critères de NOHSC Australie.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange par le fournisseur.

## 16. Autres informations

#### Abréviations et acronymes :

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

DL<sub>50</sub> = dose létale médiane

DNEL = dose dérivée sans effet

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

LIS = Liste intérieure des substances (Canada)

AICS = Inventaire australien des substances chimiques

**Classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008:**

- H227 Liquide combustible  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
- H304 respiratoires
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Procédure de classification**

Tests physiques

Méthode de calcul.

Méthode de calcul.

**Date de révision :** 4 mars 2022

**Numéro de révision :** 7

**Remplace:** septembre 21, 2018

**Autre:** Anglais vers français; 21 avril 2023

**Indication des changements :** Mise à jour de l'article 8; ajout de pictogrammes EPI. Rédigé conformément aux dispositions de l'application D de l'article 1910.1200 de l'OSHA (2012) et du RPD du Canada (DORS/2015-17) (SIMDUT 2015). (format SGH)

Les informations et recommandations contenues dans le présent document sont considérées comme fiables. Cependant, le fournisseur ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assume tous les risques et responsabilités dans la manipulation de ce produit.